

Les fonctions du *castellum* de l'Antiquité tardive de Brest : une nouvelle hypothèse

L'existence d'une importante forteresse romaine sur le promontoire qu'occupe aujourd'hui le château de Brest est connue depuis le xvii^e siècle au moins, ses vestiges (muraille, restes de tours) étant encore en partie visibles aujourd'hui sur sa façade tournée vers le nord-est. Nous ne nous attarderons pas à sa description, qui figure dans un ouvrage récemment paru¹ ; disons simplement que cette forteresse, aux murs maçonnés en *opus mixtum*, était globalement de forme trapézoïdale, son grand côté, faisant face à l'actuelle place du Château, étant long d'environ 200 mètres, l'ensemble étant pourvu d'une vingtaine de tours creuses, portant peut-être des balistes (fig. 1). On débat encore, en revanche, de la localisation d'*Osismis*, place-forte abritant, à l'extrême fin du iv^e siècle ou au début du siècle suivant, une garnison de *Mauri Osismiaci* : pour la plupart des chercheurs, il ne saurait s'agir que de la fortification brestoise, d'autres, en revanche, penchent pour Carhaix, chef-lieu des Osismes², qui peut en effet avoir hérité l'ethnonyme³ mais qui n'a livré à ce jour aucun vestige défensif et a l'inconvénient d'être trop éloigné de la mer pour pouvoir assurer la défense des côtes dans de bonnes conditions⁴.

Ce *castellum* n'était aucunement une forteresse isolée ; il appartenait, bien au contraire, à une série de places-fortes réparties de part et d'autre de la Manche, de l'embouchure du Rhin jusqu'à celle de la Gironde, sur la face occidentale du continent, du Norfolk jusqu'au débouché occidental du Mur d'Hadrien, en Grande-Bretagne⁵ (fig. 2). On pense d'ordinaire que cet ensemble de fortifications relevait de

1. GALLIOU, Patrick, SIMON, Jean-Michel, *Le Castellum de Brest et la défense de la péninsule armoricaine au cours de l'Antiquité tardive*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.

2. Voir, en particulier, MALIGORNE, Yvan, « Carhaix et Corseul : deux « capitales éphémères » ? Brèves considérations sur une hypothèse mal fondée », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIII, 2004, p. 61-68.

3. La *civitas Osismorum* est en effet encore mentionnée, au début du v^e siècle dans la *Notitia Galliarum* (I, III, 9).

4. GALLIOU, Patrick, SIMON, Jean-Michel, *Le Castellum de Brest...*, op. cit., p. 38-45.

5. *Id.*, *ibid.*, chapitre 2.

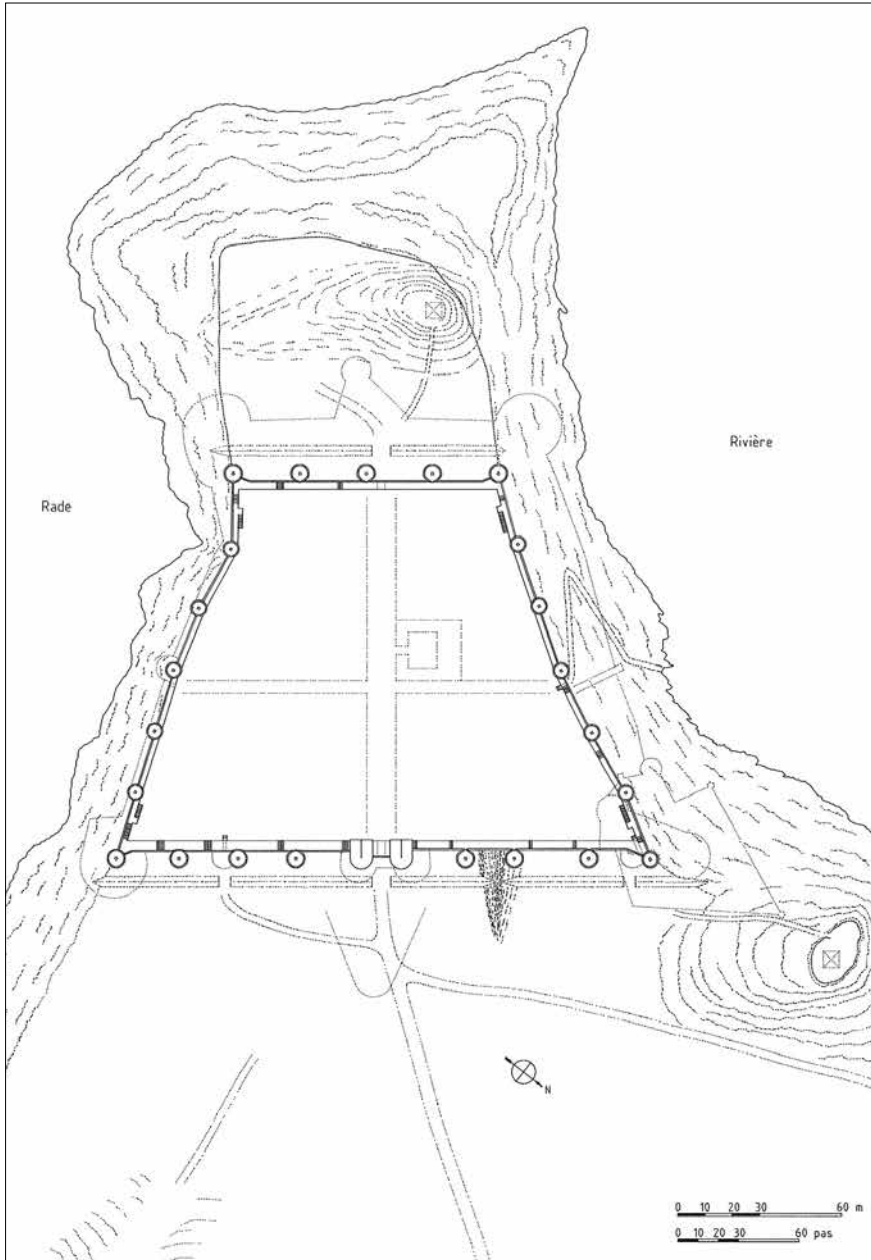


Figure 1 – Reconstitution du plan du *castrum* de Brest



Figure 2 – Localisation des forteresses côtières de l'Antiquité tardive sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique

zones de défense côtière tardives, portant le nom de *Litus saxonicum* pour sa partie insulaire – ou plus exactement, pour la partie orientale de l'île de Bretagne – et de *Tractus armoricanus et nervicanus* pour sa partie continentale, et dont le document administratif du début du v^e siècle, dit *Notitia Dignitatum*, recenserait les garnisons⁶. Ce double réseau de forteresses côtières aurait été destiné, selon l'hypothèse classique, à protéger les côtes de la Gaule et de la Bretagne insulaire des attaques de pirates francs et saxons, venues d'au-delà du *limes* rhénan, et dont les textes attestent

6. Quatre exemplaires des xv^e-xvi^e siècles de la *Notitia* sont aujourd'hui conservés à Oxford, Munich, Paris et Vienne : ce sont des copies d'un manuscrit du xi^e siècle, le *Codex Spirensis*, découvert en 1542 dans la bibliothèque du chapitre de la cathédrale de Spire (Allemagne), d'où il disparut avant 1672. Les meilleures éditions restent celles de : SEECK, Otto, *Notitia dignitatum ; accedunt Notitia Urbis Constantinopolitanae et latercula provinciarum*, Berlin, Weidmann, 1876, réimp., Francfort, 1962 ; CLEMENTE, Guido, *La « Notitia dignitatum »*, Cagliari, Éditrice Sarda Fossataro, 1968 ; IRELAND, Robert, *The Notitia Dignitatum*, Oxford, British Archaeological Reports, 2000.

l'activité à partir de la fin du III^e siècle⁷. Afin d'assurer ces fonctions défensives, ces fortifications, jouxtant toujours un port⁸, auraient été pourvues d'une flottille, destinée à intervenir au large et à capturer ou couler les navires ennemis, ainsi que d'une garnison mobile – une unité de cavalerie, dans la plupart des cas –, capable de se porter sans tarder au point de débarquement des pirates et de les rejeter à la mer⁹.

Toutefois, comme toute théorie que l'on croit fermement et définitivement établie, ce tissu d'hypothèses présente, lorsqu'on le regarde de près, un certain nombre de failles et mérite donc réexamen. Notons tout d'abord que cet ensemble de places-fortes, que l'on imagine généralement bâti d'un seul tenant à la fin du III^e siècle sur les ordres du gouvernement central, est bien moins homogène qu'il ne le paraît au premier coup d'œil. On constate, en effet, que si cet ensemble comprend effectivement des forteresses bâties *ex nihilo*, comme Portchester, Cherbourg ou Brest, il inclut aussi des villes du Haut-Empire emmurillées à la fin du III^e siècle, comme Vannes et Nantes, des fortifications laténiennes largement désertées au Haut-Empire et refortifiées, elles aussi, à la fin du même siècle, comme Alet en Saint-Malo et Le Yaudet en Ploulec'h, et, sur la côte occidentale de la Bretagne insulaire, des sites militaires dont l'occupation, attestée au Haut-Empire, se poursuivit, souvent accompagnée d'un renforcement des défenses, jusqu'à la fin du IV^e siècle¹⁰. En dépit de ces origines hétérogènes, les défenses de ces places présentent des caractéristiques communes, en particulier de très fortes murailles, atteignant parfois 4 mètres d'épaisseur, des portes peu nombreuses et resserrées, des tours en saillie, généralement semi-circulaires – ou parfois hexagonales –, partiellement engagées dans la muraille afin de leur donner plus de résistance, et dont la plateforme sommitale était suffisamment solide pour pouvoir recevoir des armes de jet, comme des balistes¹¹. Il serait néanmoins imprudent de voir, dans cette homogénéité technique, le résultat d'un plan d'ensemble visant à dresser une infranchissable barrière sur les côtes de la Manche, de la mer d'Irlande et de l'Atlantique : des fortifications du même type se rencontrent en effet dans tout le monde romain et ne correspondent, en réalité, qu'aux progrès apportés aux techniques défensives dans la seconde moitié du III^e siècle¹².

7. On trouvera une liste de ces textes dans GALLIOU, Patrick, SIMON, Jean-Michel, *Le Castellum de Brest...*, *op. cit.*, p. 118-119.

8. *Id.*, *ibid.*, p. 100.

9. JOHNSON, Stephen, *The Roman Forts of the Saxon Shore*, Londres, Paul Elek, 1976, chapitre 7.

10. GALLIOU, Patrick, SIMON, Jean-Michel, *Le Castellum de Brest...*, *op. cit.*, p. 151.

11. Semblables à de grosses arbalètes, les balistes tiraient des flèches.

12. Voir, en particulier, BRULET, Raymond, « L'architecture militaire en Gaule pendant l'Antiquité tardive », dans Michel REDDÉ (dir.), *L'Architecture de la Gaule romaine : les fortifications militaires*, Bordeaux, Ausonius, 2006, p. 156-179.

Si l'on peut sans doute admettre que l'emmurement de très nombreuses villes de Gaule dans l'Antiquité tardive – le phénomène ne saurait d'ailleurs être attribué à la seule fin du III^e siècle, et l'on sait aujourd'hui que de telles enceintes urbaines furent édifiées pendant tout le siècle suivant¹³ – constitue en partie une réponse à une situation de crise politique et militaire particulièrement sérieuse, due à un affaiblissement temporaire du pouvoir central et aux incursions en Gaule de tribus germaniques ultra-rhénales tirant parti de ce dernier – notons qu'il ne faut pas, comme on l'a trop fait dans le passé, exagérer l'intensité de cette menace barbare : le démontage de monuments urbains, dont les éléments étaient inclus dans les nouvelles murailles, est l'expression, pour une part, d'autres phénomènes culturels (destruction par le feu du temple du Haut-Bécherel à Corseul à la même époque, par exemple¹⁴), tandis que le soin esthétique apporté au parement de certaines de ces courtines¹⁵ montre qu'elles ne furent pas toujours élevées dans l'urgence –, il paraît impensable que les forteresses côtières qui nous concernent aient été destinées à contrer des raids germaniques venus par voie terrestre du *limes* rhénan, dont rien ne prouve d'ailleurs qu'ils aient poussé jusqu'à l'extrémité de la Péninsule armoricaine. La même remarque s'applique bien sûr aussi aux places-fortes de l'île de Bretagne. Comme on l'a noté, on a donc, depuis le XVIII^e siècle au moins, supposé que ce semis de forteresses était destiné à repousser des raids maritimes de « pirates » francs, saxons et irlandais, venus piller les établissements côtiers (*villae*, temples, etc.) de Gaule et de Bretagne insulaire.

Ceci étant posé, on ne peut manquer de s'interroger sur la nature de cette menace, et plus encore sur l'adéquation du système fortifié que l'on vient d'étudier à un danger de ce type. Soulignons tout d'abord que le terme même de « pirate » n'est pas neutre, car il fut souvent utilisé péjorativement pour désigner des individus – on l'appliqua ainsi à Carausius, après sa défection et son usurpation¹⁶ – et des populations ou groupes marginaux ou nomades, paraissant vaguement menaçants ou sur lesquels on voulait jeter l'opprobre, pour des raisons politiques ou tactiques. Si, en Méditerranée, la piraterie « professionnelle » est attestée à haute époque – Q. Metellus Balaricus, consul en 123 av. J.-C., intervint ainsi contre les « pirates » des Baléares, et, en 102, le préteur Marc Antoine contre ceux de Cilicie, tandis qu'en 67 Pompée mit à merci ceux qui entravaient le commerce dans l'ensemble

13. On verra, entre autres, HEIJMANS, Marc, « La mise en défense de la Gaule méridionale aux IV^e-VI^e s. », *Gallia*, t. 63, 2006, p. 59-74.

14. PROVOST, Alain, MUTARELLI, Vincenzo, MALIGORNE, Yvan, *Corseul : le monument romain du Haut-Bécherel, sanctuaire public des Coriosolites*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 219-224.

15. C'est le cas de certaines parties de l'enceinte antique du Mans, GUILLEUX, Joseph, *L'Enceinte romaine du Mans*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 2001.

16. GALLETIER, Édouard (éd.), *Panegyriques latins*, t. 1, IV, Paris, Les Belles Lettres, 1949, 6 (p. 86), 12 (p. 91) (*latrocinium*).

du bassin méditerranéen, Auguste subjuguant les peuples du littoral dalmate, s'emparant de leurs navires et les contraignant à quitter la côte –, on pensera plutôt que la « piraterie », dans les communautés ouest-germaniques, était liée, d'une part à la pression démographique qui s'exerçait dans une zone peu propice aux activités agricoles, et, de l'autre, à la pratique « socio-cosmologique » du raid, propre aux sociétés bordières de la mer du Nord, où elle constituait un élément essentiel de la formation et du passage à l'état d'adulte des jeunes guerriers et de la construction sociale¹⁷. Il est donc probable que ces expéditions étaient le fait de jeunes hommes et qu'elles se déroulaient à des moments spécifiques de l'année, liés au « calendrier » particulier de la tribu ou du peuple. Les maigres indices dont on dispose sur ces raids maritimes montrent qu'ils étaient chacun le fait de quelques dizaines d'individus, une centaine tout au plus¹⁸. Il est donc tentant de penser que la taille et le système défensif des forteresses évoquées ci-dessus n'étaient guère proportionnés à une telle menace, d'autant que, depuis des siècles, les maraudeurs des mers pratiquaient le *hit and run*, pillant et s'enfuyant immédiatement, et évitant, pour des raisons évidentes, d'aller se frotter à des contingents militaires bien entraînés, et plus encore d'attaquer des forteresses bien défendues¹⁹.

L'hypothèse voulant que nos fortifications soient uniquement des bases destinées à lutter contre la piraterie maritime suppose, ainsi qu'on l'a noté, qu'elles aient été pourvues d'une garnison et d'une flottille d'intervention. La proposition paraît certes judicieuse, mais se heurte aux fortes distances séparant les unes des autres certaines de ces places – 140 kilomètres par mer d'Alet au Yaudet, 140 kilomètres du Yaudet à Brest, 220 kilomètres de Brest à Vannes, 300 kilomètres de Nantes à Blaye, par exemple –, distances qui ne pouvaient permettre à un corps de troupe – et ceci même s'il s'agissait d'unités de cavalerie –, d'intervenir à temps contre un débarquement, d'autant que l'on ne connaît pas, sur les côtes de Gaule, de ces tours de guet servant de « système d'alerte précoce » (*early warning system*), bien connues en Grande-

17. BAZELMANS, JOS, *Eén voor allen, allen voor één. Tacitus'Germania, de Oudengelse Beowulf en het ritueel-cosmologische karakter van de relatie tussen heer en krijger-volging in Germaanse samenlevingen*, thèse de doctorat inédite, Université d'Amsterdam, 1996.

18. Selon la *Chronique anglo-saxonne*, les premiers débarquements des Saxons en Bretagne insulaire furent menés par trois navires en 477, cinq en 495, deux en 501 et trois en 514, cité par JONES, Michael E., *The End of Roman Britain*, Ithaca/Londres, Cornell University Press, 1996, p. 70. Le premier raid viking en Bretagne (Portland, 759) fut mené par trois navires, PEARSON, Andrew F., « Piracy in Late Roman Britain : A perspective from the Viking Age », *Britannia*, t. 37, 2006, p. 339. HYDACE, *Chronique*, 309^e olympiade, I [année 456] relate un tel raid sur la côte occidentale de la péninsule ibérique en 456 : « Une petite force hérule arrive, composée de sept navires, sur le littoral de Lugo avec environ 400 hommes, armés légèrement. Attaqués par une force locale rassemblée en grand nombre, ils repartent vers leur territoire, n'ayant perdu que deux hommes, et pillant au passage avec la plus grande cruauté les régions côtières de la Cantabrie et de la Vardulie. »

19. GALLIOU, Patrick, SIMON, Jean-Michel, *Le Castellum de Brest...*, *op. cit.*, p. 120.

Bretagne sur le littoral du Yorkshire et de la Cumbria ainsi qu'à l'embouchure de la Tamise²⁰. Ajoutons encore que si Végèce évoque ces *pictrae*, chaloupes mues par une vingtaine de rameurs qui patrouillaient dans les eaux bretonnes – elles étaient peintes en bleu marine et leur équipage portait un uniforme de la même couleur²¹ –, aucun document, écrit ou autre, ne donne une flottille d'intervention aux places bretonnes ou gauloises²². Soulignons enfin que ce système ne forme pas un cordon défensif continu et que, sur les deux rives de la Manche, nombre d'estuaires importants, constituant autant d'accès à l'arrière-pays, sont laissés sans protection, réduisant d'autant l'efficacité du système supposé²³.

Si l'on admet que la fonction première de ces forteresses côtières n'était donc pas nécessairement de servir de réseau de protection statique aux côtes bretonnes et gauloises ou/et de points de départ à des flottilles ou des unités d'interception, à quoi pouvaient-elles donc être utilisées ? Rappelons tout d'abord que, pour défendre la Gaule et la Bretagne insulaire des incursions ou invasions de leurs voisins barbares, Rome devait conserver en permanence plusieurs légions et des corps d'auxiliaires sur les frontières concernées²⁴. Il était essentiel, pour les capacités militaires de ces troupes, mais aussi pour éviter toute révolte frumentaire pouvant mettre sur le trône un nouvel usurpateur, que leur ravitaillement soit assuré de façon constante et régulière ; ce fut le souci permanent des chefs de guerre, et il suffira, pour s'en convaincre, de relire les *Commentaires* de César. Les céréales, le vin, l'huile, les produits salés nécessaires pouvaient souvent être achetés – ou requis – auprès des populations indigènes, mais, s'ils n'étaient pas produits localement (le vin et l'huile en Bretagne, par exemple) ou ne s'y trouvaient qu'en quantités insuffisantes, devaient être importés des régions productrices, et donc du continent dans le cas de la Bretagne insulaire. Les textes antiques, les documents épigraphiques, les mobiliers archéologiques, montrent sans conteste l'importance de ces échanges quasi univoques, reliant, pour l'essentiel, le sud-est de l'île aux bouches du Rhin²⁵, mais aussi à des zones plus lointaines, comme en témoignent la dédicace à la Tutèle

20. *Id.*, *ibid.*, p. chap. 2. Ce système était d'ailleurs déjà utilisé lors de la seconde guerre punique : « L'Espagne a beaucoup de tours placées sur des hauteurs, dont on se sert et pour le guet et pour la défense contre les pirates », TITE-LIVE, *Histoire romaine*, xxii, 19, 6-7.

21. VEGECE, *Traité de l'art militaire*, v, 7.

22. À l'exception de la *classis Anderetiana*, peut-être à l'origine basée à Pevensey (sur la côte sud-est de l'Angleterre), mais que la *Notitia dignitatum* (*Occ.*, xlii, 23) place à Paris.

23. Ainsi les estuaires de l'est du Trégor, l'Odet, l'Ellé, les rias du Vannetais, etc.

24. 30 000 hommes étaient stationnés sur le Rhin, à peu près autant en Bretagne insulaire.

25. FULFORD, Michael, « The interpretation of Britain's late Roman trade : the scope of medieval historical and archaeological analogy », dans John du PLAAT TAYLOR et Henry CLEERE (dir.), *Roman Shipping and Trade : Britain and the Rhine Provinces*, Londres, Council for British Archaeology, 1978, p. 59-69 ; CHASTAGNOL, André, « Une firme de commerce maritime entre l'île de Bretagne et le continent Gaulois à l'époque des Sévères », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, t. 43, 1981, p. 63-66.

bordelaise de M. Aurelius Lunariss, *sevir augustalis* à York et Lincoln, en 237 apr. J.-C.²⁶, et l'épithape, découverte elle aussi à Bordeaux, de L. Solimarius Secundinus, citoyen trévière (région de Trêves, sur la Moselle) et *negotiator Britannicianus*²⁷, ces deux personnages étant très vraisemblablement impliqués dans le commerce des vins d'Aquitaine vers la Bretagne.

Pour assurer la régularité de cet approvisionnement destiné aux troupes en garnison ou en campagne, il était bien sûr nécessaire que les lignes de communication entre les centres de production et de consommation soient sécurisées. Pour ce faire, les denrées destinées à l'annone militaire, drainées à partir de l'arrière-pays, étaient concentrées dans des sites fortifiés – au IV^e siècle, Ammien Marcellin (*Res Gestae*, xiv, 13) écrit, à propos d'une ville côtière de l'Isaurie : « La faim, dont ils [les pirates de cette côte] éprouvaient de nouveau les extrémités, les amène ensuite devant une ville nommée Paléa, voisine de la mer, et ceinte de fortes murailles : c'est encore aujourd'hui le magasin central des subsistances du corps d'occupation de l'Isaurie ». Et Ausone évoque la mutation de places fortifiées : « Je dirai ces asiles construits pour les jours de péril, et qui ne sont plus les arsenaux, mais les greniers de la Belgique pacifiée » (*Idylles*, X), tandis qu'Aurelius Victor mentionne « les scribes publics [...] préposés aux vivres, et par cela même ennemis acharnés des citoyens utiles et de la fortune des cultivateurs » (xxxiii) – comme celui de Jublains (Mayenne) ou les forts côtiers de Reculver de Brancaster, en Bretagne insulaire, bâtis au début du III^e siècle pour concentrer, avant de l'expédier vers le nord²⁸, le ravitaillement nécessaire au corps expéditionnaire que menaient Septime Sévère et Caracalla contre les tribus écossaises²⁹. On comprendra mieux ainsi que l'on ait bâti des sites puissamment fortifiés pour protéger des pirates, et peut-être plus encore des populations locales, des denrées vitales à la survie de l'Empire. Situées au débouché de rivières côtières – ainsi le *castellum* de Brest, proche des estuaires de l'Élorn et de l'Aulne – les forteresses gauloises et bretonnes jouaient sans doute ce rôle de « greniers », tout en assurant aux navires de transport navigant le long des côtes la sécurité d'un port fortifié où ils pouvaient faire étape à la nuit tombée – en raison de l'absence de signalisation nocturne des dangers (écueils, hauts-fonds, etc.) la

26. WUILLEUMIER, Pierre, *Inscriptions latines des Trois Gaules*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1963, n° 141. La pierre, un *millstone grit* de la chaîne des Pennines, dans le Nord de l'Angleterre, avait probablement servi de lest à un navire venu de Bretagne.

27. *CIL* XIII, 634.

28. On prendra aussi en considération les grands *horrea* (greniers) construits à cette époque dans le fort de South Shields près de Newcastle, DORE, John N. et GILLAM, John P., *The Roman Fort at South Shields*, Newcastle, The Society of Antiquaries of Newcastle-on-Tyne, 1979, p. 61-66.

29. FRERE, Sheppard, *Britannia. A History of Roman Britain*, Londres, Routledge, 1967, p. 167-176.

navigation était essentiellement diurne³⁰. Suffisamment proches les uns des autres – du moins sur les côtes de la Manche, les plus exposées – pour qu'un navire puisse passer de l'un à l'autre en des « sauts de puce » diurnes (on peut penser qu'un navire à voile marchant de jour à 5 nœuds pouvait couvrir 60 nautiques (111 kilomètres) à l'équinoxe et 85 nautiques (157 kilomètres) au solstice d'été³¹ – nos fortifications, érigées pour la plupart à la fin du III^e siècle, dans un temps où les menaces maritimes commençaient de se faire plus intenses, jouaient ainsi un rôle essentiel dans la circulation des denrées de l'annone et donc dans l'équilibre militaire et politique de l'Empire. Il est vraisemblable, les problèmes généraux de défense ne s'étant pas modifiés pas de manière substantielle, que cette fonction se perpétua jusqu'à la fin de l'époque romaine, la *Notitia dignitatum* ne nous donnant à voir qu'un état tardif de leur occupation, les garnisons qu'elle situe dans ces différentes forteresses n'étant probablement que les dernières d'une longue série.

Patrick GALLIOU

professeur émérite à l'Université de Bretagne Occidentale,
Centre de recherche bretonne et celtique

RÉSUMÉ

Le *castellum* antique de Brest, dont les vestiges se voient encore à la base des remparts du Château, fait partie d'un ensemble de fortifications d'origine et de nature diverses, réparties de part et d'autre de la Manche, sur les côtes de la Gaule et de la Bretagne insulaire. Longtemps considérées comme servant à la seule défense des côtes, ces places paraissent aujourd'hui, à la lumière de nouvelles études, avoir surtout été des ports fortifiés, assurant la concentration des denrées et la protection, pour la nuit ou de plus longues périodes, des convois de vivres destinées aux garnisons de l'île de Bretagne.

30. Ammien Marcellin montre ainsi comment ces « pirates » profitaient de la nuit pour attaquer les navires au mouillage : « Des masses de ces barbares désertent donc leurs rocs inaccessibles, et viennent, comme l'ouragan, s'abattre sur les côtes. Cachés dans le fond des ravins ou de creux vallons, ils épiaient l'arrivée des bâtiments de commerce, attendant pour agir que la nuit fût venue. La lune, alors dans le croissant, ne leur prêtait qu'assez de lumière pour observer, sans que leur présence fût trahie. Dès qu'ils supposaient les marins endormis, ils se hissaient des pieds et des mains le long des câbles d'ancrage, escaladaient sans bruit les embarcations, et prenaient ainsi les équipages à l'improviste. Excitée par l'appât du gain, leur férocité n'accordait de quartier à personne, et, le massacre terminé, faisait, sans choisir, main basse sur tout le butin. », AMMIEN MARCELLIN, XIV, 2.

31. GALLIOU, Patrick, SIMON, Jean-Michel, *Le Castellum de Brest...*, op. cit., p. 130.